

Garantie développement des PME et TPE

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

La garantie développement des PME et TPE vise à faciliter le financement des opérations d'investissement, en garantissant le risque du crédit accordé par la banque.

Bpifrance partage avec la ou les banques de l'entreprise le risque lié au financement de ses investissements.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles les PME de tous secteurs.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Les entreprises doivent avoir des projets de développement et d'investissement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La garantie permet de couvrir entre 40 et 70% maximum du financement.

L'établissement financier apporte un concours sous forme d'apports en fonds propres.

Une caution personnelle peut être demandée par la banque, dans la limite de 50% de l'encours de crédit.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

C'est la banque qui se charge d'envoyer le dossier à Bpifrance.

Pour plus d'informations il faut contacter Bpifrance.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr